

# Horaires

Lundi - Jeudi :  
8h- 12h  
13h30- 19h

Vendredi :  
8h- 12h  
13h30- 18h

# Plan d'accès



# CMPP

Centre Médico-Psychopédagogique

Pôle Soutien à la Parentalité



**Siège Social**  
18 rue du Colonel Denfert  
71100 CHALON-SUR-SAONE  
[www.pep71.org](http://www.pep71.org)



## CMPP

4 rue Maréchal Lattre de Tassigny  
71100 Chalon-sur-Saône  
[cmpp@pep71.org](mailto:cmpp@pep71.org)  
03.85.97.12.71

## Missions

Le CMPP, Centre Médico Psycho Pédagogique, est un lieu d'accueil et d'écoute, de prévention et de soins, pour enfants et adolescents, âgés de 6 à 18 ans, porteurs de troubles Neurodéveloppementaux.

Il assure 4 missions :

- Procéder à une évaluation diagnostique des difficultés rencontrées.
- Proposer, selon les besoins identifiés lors du diagnostic, un projet individuel d'accompagnement et de soins.
- Accompagner la famille sur un plan psychologique, social et/ou éducatif en fonction des besoins exprimés.
- Organiser un travail de partenariat avec le réseau médico-social, de santé et scolaire.

Tous les jeunes, en souffrance, liée à des troubles Neurodéveloppementaux et leurs parents (responsables légaux) se trouvant confrontés à une situation difficile, peuvent être accueillis, à leur demande, en fonction des capacités d'accueil du service.

## Fonctionnement

Les parents font la démarche d'inscription, au secrétariat ou par téléphone.

Aucune inscription ne pourra être validée sans l'accord écrit de chacun des représentants légaux.

### **Premier entretien :**

Un médecin, reçoit le jeune et ses parents pour une première approche. Selon les difficultés de l'enfant, le Directeur Médical pourra proposer différents bilans

### **Évaluation - diagnostic :**

Les bilans peuvent être réalisés, selon les besoins, par un psychologue, un psychomotricien, un orthophoniste, un enseignant spécialisé.

A l'issue de cette période, un compte rendu et une proposition d'accompagnement seront proposés aux parents.

### **Accompagnement :**

Un projet individuel d'accompagnement et de soins est construit avec la famille, en partant des axes de travail élaborés par l'équipe lors de la réunion de synthèse. Le suivi peut alors commencer.

### **Fin du suivi :**

L'arrêt de l'accompagnement sera prononcé en fonction de l'évolution, en concertation avec le jeune et ses parents ou son représentant légal

## Qui finance ?

Le financement des interventions est assuré à 100% par les organismes d'assurance maladie et contrôlé par l'ARS (agence régionale de santé) de Saône et Loire.

## Équipe pluridisciplinaire

L'équipe est constituée :

- d'une directrice
- d'une directrice adjointe
- d'une coordonnatrice de service
- d'une assistante de direction
- d'une secrétaire
- d'une secrétaire-comptable
- d'un comptable
- d'éducatrices spécialisées
- d'une monitrice-éducatrice
- d'une CESF
- d'une psychologue